



CHSCT Ministériel

15 Septembre 2020

Déclaration Préalable

Monsieur le Président du CHSCT Ministériel,
Secrétaire Général du Ministère de l'intérieur,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,



Nous nous retrouvons aujourd'hui, en ce CHSCT Exceptionnel consacré à la Covid-19.

Mais en premier lieu, nous saluons Monsieur votre arrivée au secrétariat général et nous espérons un dialogue social appuyé de votre part dans cette instance CHSCT.

Cette réunion du Comité, aujourd'hui, doit vous permettre de nous donner des éléments factuels concernant l'évolution de l'épidémie.

Mais cette crise doit nous permettre de comprendre et d'apprendre des erreurs, afin d'améliorer encore et toujours la sécurité de nos collègues.

Pour la FSMI-FO, comprendre ce qui s'est passé est le garant de la mise à niveau de notre expérience pour l'avenir et les simples données chiffrées ne pourront nous satisfaire.

Nous nous inscrivons dans une démarche de compréhension des évolutions de la gestion de cette crise pour pouvoir préconiser les éléments adéquates afin de gérer de nouvelles crises sanitaires qui pourraient survenir.

Pour cela, nous proposons à cette assemblée, l'inscription, le passage au vote et l'adoption d'une délégation d'enquête portant sur la crise sanitaire de la COVID-19.

En effet, comme l'indique l'art 53 du décret n°82-453 du 28 mai 1982, il est de la compétence de ce CHSCT, dans le cadre de sa mission d'enquête, de se constituer dans le cas de demandes de Congés pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) effectués par les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur.

Ce CHSCT MI est le comité qualifié pour mener ces opérations à notre sens et un vote soumis à l'organe ne peut nous être refusé. En effet, au niveau du MI nous pourrions avoir une vision sur tous les périmètres Préfecture, Police Nationale, Civil de la Gendarmerie Nationale ainsi que le Secrétariat Général où depuis le 1er Janvier sont rattachés tous les SGAMI.

Au vu de la technicité des préconisations qui pourraient être faite par cette délégation, celle-ci serait composée par les membres titulaires et des membres de droit de cette instance et pourrait rendre ces conclusions après la fin de l'évènement.

Nous vous demandons aussi que la protection des agents du Ministère soit l'une des priorités de votre action.

Dans ce cadre, nous ne pouvons comprendre le manque de moyen mis à disposition du service de prévention avec des médecins du travail et de leurs équipes. Les médecins du travail, les infirmières du travail et leurs secrétariats sont en première ligne depuis le début.

Ceux-ci doivent être renforcés après les premiers mois de la gestion de cette crise qui a, de plus, occulté le suivi réglementaire des agents. Là encore, la simple application de la loi ne devrait poser aucun problème et les moyens doivent être mis en adéquation. Nous ne parlons pas de la campagne de vaccination annuelle effectuée par ce service chaque année contre la grippe qui sera encore amplifiée en 2020.

Tous les personnels du Ministère de l'Intérieur ont été et sont en première ligne pendant ce covid-19 et le travail aussi bien en présentiel qu'en télétravail doit être reconnu par celui-ci.

La FSMI-FO demande à ce que cette déclaration soit annexée au Procès-Verbal.

Les représentants de la FSMI-FO